

UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE



Un espace naturel sensible est caractérisé par l'intérêt de son patrimoine naturel ou par les menaces qui peuvent peser sur lui. Ils ont une double vocation : la conservation et la valorisation des espaces remarquables.

En oeuvrant à la création, la protection et la découverte de ces espaces, le Conseil général s'inscrit dans une démarche de développement durable du département aveyronnais.

**PROTEGER
VALORISER**

UNE PRIORITE POUR L'AVEYRON



L'Aveyron possède un patrimoine naturel d'une grande richesse, très largement marqué par les activités humaines qui ont permis des évolutions harmonieuses de nos paysages.

Ce patrimoine reste néanmoins souvent fragile, soumis à des contraintes qu'il convient de maîtriser si l'on ne veut pas courir le risque de déséquilibres nuisibles.

C'est la chance du département de pouvoir aujourd'hui prendre cet héritage partagé en exemple du développement durable des territoires.

En s'engageant dans la politique des Espaces naturels sensibles, le Conseil général souhaite faire œuvre de pédagogie, notamment auprès des jeunes.

En comprenant mieux les milieux dans lesquels s'organise notre vie quotidienne et nos activités, nous apprenons à les protéger et à les valoriser.

Les Espaces naturels sensibles témoignent de cette volonté, clairement exprimée dans le programme du Conseil général, de construire l'avenir de l'Aveyron sur la base de la qualité de vie que constitue une ruralité moderne, innovante et solidaire, respectueuse de son environnement.

Jean-Claude Luche
Président du Conseil Général de l'Aveyron